



## BENIN

### Après un mariage célébré au Bénin

### Inscription dans le registre suisse de l'état civil

Juin 2022

#### Informations

Veuillez envoyer tous les documents suivants par **scan PDF (de bonne qualité) par e-mail** à l'Ambassade de Suisse à Accra à l'adresse [accra@eda.admin.ch](mailto:accra@eda.admin.ch). Après vérification des documents, il vous sera demandé d'envoyer les documents originaux (à l'exception des passeports) à l'Ambassade de Suisse à Accra. Après examen des documents, les originaux seront envoyés aux autorités compétentes en Suisse et ne vous seront pas restitués.

#### Documents à soumettre

- Acte de mariage (copie conforme de moins de 6 mois)
- Acte de naissance (copie conforme de moins de 6 mois)
- Photocopie du passeport
- Certificat de non opposition au mariage
- Acte de publication des bans de mariage

#### Etat civil

Célibat (seulement si vous n'avez jamais été ni marié(e), ni divorcé(e), ni veuf(ve))

- Certificat de célibat établi dans la mairie du lieu de naissance (original de moins de 6 mois)
- Une déclaration de célibat au Bénin à faire devant un notaire en présence de 2 membres de la famille, qui figureront comme témoins sur le certificat de célibat (original de moins de 6 mois)
  - Copie des passeports des témoins

#### Divorcé/e

- Jugement de divorce (copie conforme de moins de 6 mois)
- Certificat de non-remariage établi dans la mairie du lieu de naissance (original de moins de 6 mois)
- Une déclaration de non-remariage au Bénin à faire devant un notaire en présence de 2 membres de la famille, qui figureront comme témoins sur la déclaration de non-remariage (original de moins de 6 mois)
  - Copie des passeports des témoins

#### Veuf/Veuve

- Acte de décès du précédent conjoint (copie conforme de moins de 6 mois)
- Certificat de non-remariage établi dans la mairie du lieu de naissance (original de moins de 6 mois)
- Une déclaration de non-remariage au Bénin à faire devant un notaire en présence de 2 membres de la famille, qui figureront comme témoins sur la déclaration de non-remariage (original de moins de 6 mois)
  - Copie des passeports des témoins

#### Domicile

Si la personne est résidente au Bénin :

- Certificat de résidence au Bénin indiquant le lieu de domicile avant le mariage (de moins de 6 mois)

Si la personne est résidente en Suisse :

- Photocopie du permis de résidence pour la Suisse

### Regroupement familial / Demande de visa

Si la personne est résidente au Bénin désire rejoindre le conjoint en Suisse :

- Demande de visa en 3 exemplaires  
Lien : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/einreise/visumantragsformular.html>
- 4x photos d'identité sur fond blanc
- 3x photocopies du passeport
- Casier judiciaire actuel

### Conjoint/e

- Photocopie du passeport
- Photocopie du « Certificat individuel de l'état civil »

### Conjoint/e de nationalité étrangère domicilié en Suisse

- Permis de résidence pour la Suisse

### Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse (allemand, français, italien) ou en anglais doivent être traduits.

### Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:

#### Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération du Bénin

Direction des Affaires Consulaires et des Béninois de l'Extérieur

Route de l'Aéroport

Cotonou, Bénin

Plus d'informations: <https://diplomatie.gouv.bj/>

### Vérification approfondie

En règle générale, les actes d'état civil étrangers à soumettre doivent passer par une vérification approfondie de leur authenticité par un avocat-conseil de la représentation. A cette fin, veuillez remettre à la représentation suisse ce qui suit:

- Questionnaire adulte concernant vérification et légalisation de documents de mariage avec 1 photo
- Questionnaire pour une personne domiciliée en Suisse

Des documents supplémentaires pourront être requis, selon le résultat de l'expertise ou selon les exigences des autorités compétentes en Suisse.

Cette procédure prend **plusieurs mois** et le résultat de cette vérification ne lie pas l'autorité d'état civil compétente dans sa décision.

### Emoluments

L'inscription du mariage dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Le coût de la légalisation des documents vous sera communiqué après la soumission des documents (scannés au format PDF). Les frais sont à régler par une avance. Un décompte final sera établi à la fin de la procédure.